



Le 7 septembre 2023

A tous les adhérents du VCS.

Trouvez en pièce jointe la proposition de modification de nos statuts.

Pour information cette modification de statut devra être approuvée par le 2/3 de nos licenciés « inscrits » soit $50/3 \times 2 = 34$ lors de notre AG du 2 décembre 2023 sinon à la simple majorité des présents 8 jours après.

Ces nouveaux statuts modifient notre club de mono-sport en club omnisports.

Ce changement protégera la direction de notre Club lors de l'organisation de manifestations hors FFCT (FFVélo).

Ces nouveaux statuts ont pour objectif de faire adhérer tout inscrit au VCS au FFCO en gardant la possibilité de prendre comme auparavant une licence FFCT (FFVélo).

Nous devrions passer de 50 adhérents-licenciés FFCT à 150 adhérents FFCO.

Avec nos nouveaux statuts tous les adhérents aux VCS auront un droit de vote lors de nos futures Assemblées Générales.

Le secrétaire du VCS

CASSAN René